

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCE
OCEAN'S TEALEVEN, 24 ROUTE DE Cabourg (AT 014409260006)**

Arrêté n° 2026/097

Le Maire,

Vu la demande de pose d'enseignes déposée le 21 juillet 2026 enregistrée sous le n°AT014409260006 par la SARL MARLOU représentée par la société Ocean's tealeven représentée par Madame POULLAIN Océane, 24 route de Cabourg à Merville-Franceville Plage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L581-18 à L581-20 du Code de l'Environnement

Vu les articles 471 et 475 du Code Pénal.

Considérant que le demandeur souhaite mettre en couleur la façade du commerce objet de la demande bleu Azur (RAL 5009)

Considérant que cette couleur est conforme au code couleur présenté dans la charte des Commerçants de la commune adoptée par délibération du conseil municipal le 4 avril 2019 (délibération 2019/029).

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et préserver l'aspect esthétique de la commune.

ARRETE

ARTICLE 1 : La demande d'autorisation de travaux AT014409260006 est acceptée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié, affiché et notifié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Diffusion du présent arrêté.

- ☞ le Maire de Merville-Franceville plage,
- ☞ le Responsable de la Police Municipale,
- ☞ Monsieur GRAS Christophe représentant l'établissement ayant pour enseigne « Le balcon »

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- ☞ le Commandant de la brigade de gendarmerie de Merville-Franceville plage,
- ☞ le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn,

☞ la Directrice Générale des Services communaux,
☞ Ensemble du personnel administratif Communal,
sont destinataires d'une copie pour information.

Fait à Merville-Franceville plage, le 03 Août 2026.

Le Maire Adjoint,

Yves MOREAUX



Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage). Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de Caen, (par voie postale à l'adresse suivante : 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services de la Commune de Merville-Franceville plage :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données de la Commune de Merville-Franceville plage (par voie postale à l'adresse suivante : 4 avenue Alexandre de Lavergne, 14810 Merville-Franceville plage, ou via le site internet de la Commune sur <https://merville-franceville.fr/>).

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.